

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL

DU 06 MARS 2026

CONVOCATION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six le six mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, par convocation du 26 février 2026 sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire

Présents : Thierry ROUVILLAIN- Fabienne SOULIé-Guillaume POUJOL-Maurice BARDIER-Nathalie AGAR-Julien BARZI-Isabelle BRUNO-Vincent DE CONTI-Odetta FAGET-Florent TAFFARELLO- Éric SAZY

Excusé :

Secrétaire : Isabelle BRUNO

Invitée : Isabelle NARCISSE secrétaire de Mairie

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Nombre de votants
11	11	11

Monsieur le Maire ouvre la séance et appelle les remarques sur le projet des comptes-rendus de séance du conseil municipal des 30 janvier 2026. Sans aucune remarque le projet de compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le Conseil acte la délibération du Pôle d'Equilibre pour la révision du SCOT envoyés par mail le 21 mars 2026.

1 Approbation du Compte Financier Unique : DL2026-04

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Maurice BARDIER. Vu l'accord de la commune portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique(CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats

Il est proposé au Conseil la synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2025.

		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévisions budgétaires	557 235.43 €	354 589.00 €
	Recettes réalisées	72 297.16 €	369 284.29 €
	Restes à réaliser	338 184.00 €	0.00 €
	Autorisation budgétaire	825 668.00 €	817 232.57 €
Dépenses	Dépenses réalisées	392 807.71 €	315 412.17 €
	Restes à réaliser	432 816.00€	0.00 €
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-320 510.55€	53 872.12 €
Résultats antérieurs reportés		268 432.57 €	462 373.57 €
Résultats clôture		-52 077.98 €	516 245.69 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-44 632.00 €	0.00 €
Résultats cumulés	Excédent/déficit	- 96 709.98 €	516 245.69 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- **CONSTATE** que les données de l'ordonnateur pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les données du comptable relatives aux différents comptes sont conformes
- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

2 AFFECTATION DU RESULTAT 2026 :DL2026-05

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique. Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 53 872.12 €

B Résultats antérieurs reportés 462 373.57_€

ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe
+ (excédent) ou - (déficit)

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 516 245.69 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -52 077.98 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -44 632.00 €

Besoin de financement F =D+E -96 709.98 €

AFFECTATION = C =G+H 516 245.69 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 96 709.98 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 419 535.71 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

Après avoir délibéré, **le conseil municipal** décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessous.

3 Convention mise à disposition d'une réserve d'eau chemin des trois puits : DL2026-09

Monsieur le Maire présente une convention de mise à disposition d'une cuve à incendie sise dans le domaine privé pour l'intégrer au répertoire de l'arrêté Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Commune. La convention est acceptée à l'unanimité du conseil.

4 Contrat statutaire assurance du personnel 2026/2029 : DL2026-08

Le Maire informe l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission facultative d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Ce service consiste en :

- la mise en place d'un contrat groupe d'assurance statutaire à adhésion facultative, pour le compte des collectivités et établissements publics du département de la Haute-Garonne ;
- la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat groupe et de conseil.

Le Conseil donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention d'adhésion pour le service Contrats-groupe d'Assurance statutaire 2026/2029 du CDG31 aux conditions exposées précédemment ; pour les Agents IRCANTEC et CNRACL et arrêté les choix N°1.

5 Point de l'Aménagement Centre Bourg :

DL2026-06 Avenant en moins-value

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise JEANLEFEBVRE MIDI-PYRENNES (Mandataire) et l'entreprise SAS NCTP (Cotraitant) titulaires du marché aménagement des espaces publics du cœur de village LOT 1 : Voirie et réseaux divers depuis le 12 juin 2025 présentent un avenant comme suit :

Le montant initial du marché public :

- Taux TVA : 20 %
- Montant HT TF ET TO : 538 529.58 €
- Montant TTC TF et TO : 646 235.49 €

Monsieur le Maire présente les modifications introduites dans l'avenant pour les deux entreprises

Ce qui représente un indice financier en Moins-values

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 4 717.30 €
- Montant TTC : - 5660.76 €

Le nouveau montant du marché public

- Taux TVA : 20 %
- Montant HT TF ET TO : 533 812.28 €
- Montant TTC TF et TO : 640 574.73 €

Avec une nouvelle répartition comme suit :

Nom entreprise	Montant ht	TVA	Montant ttc
Jean LEFEBVRE	316 873.35 €	63 374.67 €	380 248.02 €
NC TP	216 938.93 €	43 387.79 €	260 326.72 €

Le Conseil donne mandat à Monsieur le Maire pour signer l'avenant en moins-value et valide le montant du nouveau marché

Le nouveau montant du marché public :

- Taux TVA : 20 %
- Montant HT TF ET TO : 533 812.28 €
- Montant TTC TF et TO : 640 574.73 €

DL2026-07 Signalétique

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux travaux d'aménagement du centre bourg il est nécessaire établir un arrêté de circulation en sens unique. Afin de matérialiser le sens de circulation la mise en place de panneaux de signalisation est indispensable. Il présente au conseil des devis

Entreprise SIGNATURE sise à Toulouse pour la fourniture et la pose de 11 panneaux pour un montant de 2 515.00 € ht soit 3 018.00 € ttc

Entreprise SOGECER sise à Portet/Garonne pour la fourniture de 10 panneaux sans la pose pour un montant de 1 437.76 € ht soit 1725.31 € ttc

Il demande au Conseil de se prononcer : **Le conseil**, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, retient le devis de l'entreprise Entreprise SIGNATURE sise à Toulouse pour la fourniture et la pose de 11 panneaux pour un montant de 2 515.00 € ht soit 3 018.00 € ttc.

6 Préparation des Elections du 15 mars

Le Conseil préparer les tours de garde pour les prochaines élections

7 Questions diverses

Monsieur le Maire présente au conseil la future implantation sur la zone d'activité de panneaux photovoltaïques

La séance est levée à 22 h 30

Le Président,



La Secrétaire

Isabelle BRUNO

